



COMPTE-RENDU
Conseil de quartier Issambres Nord
23/11/2021

Service : Cabinet du Maire des Issambres
Rédacteur : Youna PEUZIAT
Approbateur : Jean-Claude SAVIO – Svetlana LEGRAND
Objet de la réunion : Conseil de quartier Issambres Nord
Date : le 23/11/2021

1) PRESENTS :

Nom – Prénom	Fonctions	Présence
Jean CAYRON	Monsieur le Maire	Oui
Jean-Claude SAVIO	Elu référent Issambres Nord Adjoint délégué au quartier des Issambres – Adjoint aux travaux	Oui
Svetlana LEGRAND	Elue référente Issambres Nord	Oui
Yoann GNERUCCI	Premier Adjoint	Oui
Didier LEMAITRE	Adjoint à la sécurité	Oui
Martine BOUVARD	Conseillère municipale délégué à la participation démocratisée	Oui
Guillaume UBA	Vice- président Conseillère quartier Issambres Nord	Excusé
Roger ALENDA	Conseiller de quartier Issambres Nord	Excusé
Joëlle ARDAUD	Conseillère de quartier Issambres Nord au titre des associations	Oui
Annie EICHACKER	Conseillère de quartier Issambres Nord au titre des associations	Excusée
Maurice MEFFRE	Conseiller de quartier Issambres Nord	Oui
Patrick MOULINES	Conseiller de quartier Issambres Nord	Oui
Alain POTTIER	Conseiller de quartier Issambres Nord	Oui

2) Présentation :

Avant de débiter la séance de ce soir, Monsieur SAVIO, élu référent de ce conseil, remercie l'assistance de sa présence et les conseillers de quartier. Il excuse Monsieur UBA le Vice-président absent ce soir pour raisons professionnelles, Madame EICHACKER absente pour raisons personnelles ainsi que Monsieur ALENDA.

Monsieur SAVIO rappelle l'ordre du jour de ce conseil et invite les conseillers à débiter.

3) Point 1 : La propreté Urbaine :

Monsieur GNERUCCI, Premier Adjoint, explique l'organisation de ce service. La gestion de la propreté urbaine est gérée par les services de l'Estérel Côte d'Azur Agglomération ECAA (anciennement CAVEM).

Pour pallier aux nuisances des sangliers, cette année pendant la saison estivale, la collecte des ordures ménagères a eu lieu en nocturne. Le nouveau système mis en place a permis de limiter les dégâts causés par ces animaux sauvages.

Pour la saison hivernale, il y a 1 passage pour les OM et 2 pour le tri sélectif, par semaine. La mise en place d'un seul passage des OM est volontaire dans le but de sensibiliser les usagers au tri sélectif, encore trop peu appliqué.

La Balayeuse effectue des passages sur toutes les rues des Issambres afin de satisfaire tous les administrés, au moins une fois par mois et souvent sur les axes très empruntés.

En complément, deux équipes d'agents de la propreté urbaine effectuent un nettoyage des voies au quotidien sur le pôle des Issambres. Il y a là aussi un roulement par secteur pour satisfaire tous les administrés. (Pour info 90 kms de voiries sur le secteur des Issambres).

Monsieur GNERUCCI invite à faire remonter les demandes de nettoyage auprès des services de la ville ou auprès de lui-même.

4) Point 2 : Le PLU :

Avant d'évoquer les points principaux dans le cadre de l'élaboration du PLU pour le secteur des Issambres, Monsieur SAVIO rappelle la situation actuelle. Il a été arrêté au conseil municipal du 6/10/2021 et envoyé en Préfecture et aux personnes publiques associées pour avis et retour de leur part.

En parallèle, un commissaire enquêteur est nommé par le tribunal administratif pour la réalisation d'une enquête publique d'une durée d'un mois minimum.

Le commissaire enquêteur aura un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête (un délai supplémentaire pouvant être accordé) pour rendre son rapport à Monsieur le Maire qui éventuellement pourra prendre en compte certaines remarques avant l'approbation du PLU en conseil municipal.

Pour le moment le PLU est consultable les après-midis à la mairie d'honneur sur demande. Les administrés peuvent faire des demandes auprès du service de l'urbanisme toutefois les requêtes ne seront prises en considération, que par le commissaire enquêteur dès l'ouverture de l'enquête publique.

L'objectif serait d'approuver le PLU fin mars, sachant que nous sommes dépendants de la durée de l'enquête publique et des divers délais administratifs.

Monsieur SAVIO détaille les zones mises sur le pôle des Issambres. Il explique les axes principaux : la protection des Vallons, et précise les zones les plus étendues aux Issambres UB et UD. Dans la présentation il rappelle quelles sont les spécificités des zones et les objectifs de la municipalité : diminuer la construction, éviter le découpage des parcelles, limiter les parties bétonnées.

Monsieur le Maire confirme que l'objectif de la municipalité est la préservation des Issambres sur l'existant, en gardant la formule Beaumont. Il faut que les Issambres restent pavillonnaires.

5) Point 3 : OLD : Obligations Légales de Débroussaillage :

Monsieur SAVIO passe la parole à Monsieur LEMAITRE, Adjoint en charge de la sécurité et de la police municipale qui veille au bon suivi des obligations légales de débroussaillage.

Avant d'évoquer les principales obligations légales de débroussaillage, Monsieur LEMAITRE répond aux questions posées par les conseillers en amont de ce conseil.

- ***Peut-on brûler les résidus de coupe, y compris aux abords des zones forestières ?***

Monsieur LEMAITRE, Adjoint à la sécurité, explique qu'il faut faire une distinction entre les résidus hors interfaces OLD, sous ASL et Hors ASL. Les résidus hors interface doivent être amenés en déchetterie, l'emploi du feu est interdit toute l'année. Là où il y a la bande des 200 m qui longe les interfaces en zone OLD, l'emploi du feu est toléré pour des opérations de débroussaillage. Toutefois, il faut respecter la périodicité, les conditions météorologiques, les interdictions liées à la pollution atmosphérique, ou quand il y a un arrêté préfectoral temporaire même quand nous sommes dans la bonne périodicité d'autorisation de brûlage. En cas de doutes et afin de ne pas être en infraction, ne pas hésiter à appeler la Police Municipale, qui confirmera les conditions et délivrera une autorisation. Après, il est plus sage de ne pas brûler et de se rendre en déchetterie. Un nouveau guide de l'emploi du feu sera mis à disposition en début d'année 2022, pour expliquer de façon plus claire les conditions et les mesures d'autorisations de brûlage.

- ***Certaines espèces d'arbres inflammables sont très présentes sur les Issambres (eucalyptus, mimosas, pins) – Quelle est la position de la ville sur ce sujet ?***

Sous l'impulsion de Monsieur le Maire, Monsieur LEMAITRE explique que les élus et les services étudient la possibilité de coupes d'arbres en périphérie de toutes les zones habitées bordant les massifs forestiers, de manière raisonnée afin d'éliminer toutes espèces très inflammables.

Un travail sera réalisé avec la Brigade Environnement et un personnel administratif aux Issambres à partir de fin décembre afin d'étudier la faisabilité d'un tel projet. Le but est de définir un périmètre complètement nettoyé en bordure des habitations de manière à stopper les feux de forêt.

Monsieur le Maire rajoute que l'objectif est de créer des zones tampons pour protéger les habitations quand il y a des évacuations. Le Golfe de Saint-Tropez a mis en place ce procédé, la ville va se rapprocher de leurs services afin de le mettre en application sur la commune.

Concernant les règles essentielles des OLD, Monsieur LEMAITRE rappelle que les Issambres se trouvent dans le code forestier obligeant le débroussaillage :

- Obligation pour les terrains situés à moins de 200 m de la forêt pour les zones sans ASL.
 - Débroussaillage jusqu'à 100 mètres des limites de la construction.
 - Obligations étendues à la totalité du terrain et ZAC ou lotissements.
 - Brûlage autorisé des déchets issus de ces débroussaillages, durant les périodes vertes et après demande d'autorisation auprès de la police municipale (tolérance mais préconisation de dépôt au quai de déchets verts)
- **Peut-on mettre en application des ramassages individuels pour les déchets végétaux ?**

Monsieur le Maire explique que cette mise en place implique une hausse des tarifs sur le ramassage. Monsieur LEMAITRE confirme en informant les administrés qu'à ce jour, cela coûte 29 € la tonne sur le site du Bognon et que si le ramassage se réalise individuellement cela coûterait 159 € la tonne. Lors d'une consultation pour la préparation du marché de collecte auprès des administrés et des ASL, il n'avait pas été retenu cette option dans l'intérêt général des administrés compte tenu du coût trop élevé. Les administrés consultés avaient refusé cette option.

Monsieur GNERUCCI, Premier Adjoint et 2^{ème} Vice-président du SMIDDEV, complète en ce qui concerne le Grand Boucharel, suite à une demande de la présidente de l'ASL questionnée par ses colotis, il y a la possibilité de faire un contrat spécifique pour le Boucharel toutefois, cela coûterait dans les 300 € la tonne collectée, plus l'achat des bacs et le prix des tournées. Ce coût serait facturé uniquement aux colotis de cette ASL. Il invite les administrés à prendre acte de cette décision lors de l'AG selon la décision, une étude sera alors faite et proposée. Effectivement, ce procédé s'applique sur Fréjus mais à contrario, la collecte de nuit en saison estivale ne se réalise pas. Chaque commune définit les besoins dans le marché.

Monsieur le Maire complète en informant qu'un travail sur des mises en place afin de satisfaire pleinement les administrés sur les problématiques de ce type est en cours de réflexion ; comme par exemple, mutualiser un service de broyage entre les communes de l'agglomération. Mais à ce jour, il ne s'agit que d'idées projet à l'étude sur le coût.

Enfin, Monsieur GNERUCCI explique que ce marché qui appartient à l'Estérel Cote d'Azur Agglomération ECAA (anciennement Cavem) est effectif jusqu'en 2024. Dans 3 ans, l'objectif sera de mutualiser un marché global avec les communes de l'agglomération afin d'obtenir des prestations supplémentaires avec un prix groupé.

6) Point 4 : Voirie et Aménagements :

Monsieur SAVIO explique qu'à ce jour un programme de réfection de chaussée est en cours de finalisation, pour présenter un planning pluriannuel en 2022.

Monsieur SAVIO, explique qu'à ce jour, il y a 3 types d'interventions :

- Rebouchage des nids de poule,
- Revêtement bicouche,
- En enrobé.

La problématique des Issambres est le nombre important de voies (environ 90 kms), sachant qu'un km de voie refaite en enrobés équivaut à environ 100 000 €, l'enveloppe

budgetaire annuelle allouée aux travaux de 700 000 €, ne permet pas de répondre favorablement à toutes les demandes, c'est pour cela qu'un ordre de priorité est établi.

Il a été décidé de retenir les routes dites accidentogènes pour de la mise en sécurité. Toutes les doléances et demandes des administrés sont listées et prises en considération mais elles seront priorisées quand il y a danger. En parallèle, des campagnes de rebouchage de routes sont et seront réalisées.

La municipalité est consciente de l'état des routes, un inventaire a été établi et va s'efforcer de réaliser toutes les réfections de chaussées demandées, quand cela sera possible les bas-côtés seront également réalisés.

- ***Depuis 2 ans, il y a une panne ENEDIS : Toujours pas de travaux réalisés ?***

Monsieur SAVIO explique que cela n'incombe pas à la ville, ENEDIS étant gestionnaire de leurs réseaux. Nous allons les relancer.

Concernant les demandes d'enfouissement des lignes, Monsieur SAVIO explique que la municipalité réalise effectivement chaque année un ou plusieurs chantiers pour supprimer ses réseaux aériens en collaboration avec le SymielecVar auquel elle soumet ses projets. Cependant ces opérations sont limitées à l'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité, ce qui permet généralement de profiter des études et des terrassements pour enterrer concomitamment les lignes téléphoniques et l'éclairage. La Commune étudie l'ensemble des nombreuses demandes qui lui parviennent pour ces aménagements, mais doit faire des choix en fonction de critères tels que la présence d'appuis communs, la longueur de voie, la nuisance visuelle, le budget, l'ancienneté de la demande entre autres.

Par ailleurs, pour l'éclairage public, nous sommes dans l'attente d'une étude pour l'éclairage du boulevard des tourterelles.

- ***L'éclairage public reste allumé tardivement malgré le jour levé. Faut-il prévoir un réglage ou l'ajout d'horloge astronomique ?***

Concernant les pannes de l'éclairage public (EP), Monsieur SAVIO, invite les administrés et les conseillers à contacter le service mairie+ ou la mairie annexe des Issambres pour effectuer la réparation le plus rapidement. Le parc de l'EP est déjà à 25 % refait avec des lanternes à Leds, connectées, ce qui facilite les réparations. L'objectif étant de desservir la ville de ces lanternes dites « intelligentes » à l'avenir.

7) Point 5 – Questions diverses :

- ***Est-il possible d'ajouter un collecteur de verre sur la place des Mouettes ?***

Monsieur GNERUCCI a pris contact avec les résidents de ce quartier afin de définir un emplacement de collecteur à verre avec eux. Un rdv est programmé prochainement avec la copropriété des Mouettes pour valider l'emplacement.

- ***Le collecteur de la place des Mouettes est perpétuellement plein, est-il possible de le faire vider plus régulièrement ?***

Monsieur GNERUCCI explique que les colonnes à vêtements ne sont pas gérées par notre collectivité mais par un organisme solidaire appelé le Relay qui fait de la réinsertion sociale, basés à Avignon et ils collectent 1 fois tous les 15 jours.

Lors d'une réunion sur site, il sera évoqué le doublement de cette colonne, la mise en place d'une colonne carton, la mise en place d'une colonne pour le verre dans le-tourne à droite le long de la RD559 en arrivant de St Aygulf.

- ***Quelle est la position de la ville actuellement sur le dépôt d'un permis de construire ? RNU ou PLU nouvelle version ?***

Pour les dépôts de permis de construire, l'instruction se fait sur la base du RNU. Si le projet est conforme au RNU, mais risque de déséquilibrer le futur PLU, ou s'il présente une trop grande incompatibilité, un sursis à statuer est opposé

- ***La protection Incendie : Les équipements de protection sont-ils correctement dimensionnés pour faire face au risque incendie ?***

La prévention commence par les comportements de chacun dans le respect des règles sur les OLD : l'accès des massifs, le stockage de matière inflammable à proximité d'enjeux...

Pour la défense incendie, la commune dispose d'un maillage de Points d'Eaux destiné à l'incendie qui est fébrile dans certaines rues car les canalisations d'eaux sont trop petites ou n'ayant pas suffisamment de pression pour permettre l'implantations de nouveau PEI. Un travail de recensement est en cours de réalisation pour définir les besoins.

Concernant les pistes DFCI, elles n'ont pas comme vocation première à servir de coupe-feu même si elles sont nettoyées sur 50 m, elles permettent l'accès des engins dans le massif une fois l'incendie passé, toutefois elles peuvent limiter les propagations des incendies.

- ***La dotation globale de fonctionnement de la commune étant partiellement dépendante des mètres de rue, la municipalité envisage-t-elle de prendre en charge la gestion des impasses ? Si oui, dans quelles conditions ?***

Monsieur le Maire informe que la démarche peut être envisageable sous réserve que les voies et les réseaux soient remis en état en totalité.

Les conseillers de quartier évoquent la possibilité de mettre à disposition un cahier des charges pour connaître les mesures à mettre en application pour aboutir à une telle demande. Monsieur le Maire retient cette remarque positive et va l'évoquer avec ses services techniques sur sa faisabilité.

- ***Il manque des noms de rues et de numérotation au Vallon et au domaine de la Gaillarde, est-il envisageable d'y remédier ?***

Monsieur SAVIO invite les administrés à faire remonter aux conseillers pour effectuer un état des lieux avec les services de la ville et nommer et/ ou numéroter les voies concernées.

- ***Il existe des rues similaires à Roquebrune et aux Issambres. Il n'est pas toujours possible de saisir "les Issambres" comme commune malgré le code postal 83380, entraînant parfois des erreurs de livraison de courriers et de colis ? Peut-on y remédier ?***

Tout d'abord il faut que les livreurs mettent à jour leur GPS. Ensuite, la ville ayant une convention avec TOMTOM, envoie toutes les modifications à leur service pour la mise en jour. Toutefois, pour les autres GPS (comme Waze) il faut que les utilisateurs fassent remonter les anomalies, la mairie n'étant pas gestionnaire des mises à jour.

Monsieur le Maire informe que l'ECAA a recruté un Sigiste pour créer des cartes, ainsi toutes les cartes seront refaites au niveau foncier, adressage, postal, cadastre. L'objectif étant de mettre en cohérence les fichiers.

- ***La Départementale à la sortie de l'avenue du Gattilier (rue du cimetière) : l'ajout d'un passage piéton pour accéder à la plage ne pourrait-il pas accroître la sécurité du lieu ?***

La demande avait déjà été faite aux services du Conseil Départemental qui a refusé car nous sommes dans un virage.

- ***Est-il possible d'aménager la signalisation de la place des Mouettes ?***

Tout d'abord il faut que la ville définisse le type d'aménagements souhaités afin d'évaluer la faisabilité avec la commune de Fréjus et le Conseil Départemental, tous 3 conjointement propriétaires de ce parking.

- ***Est-il possible d'accroître la signalisation mixte (vélo et piéton) sur la piste cyclable du bord de mer ?***

En partenariat avec le Département, la ville et l'ECAA travaillent sur un projet de piste cyclable et de réalisation d'une promenade de bord de mer.

Madame BOUVARD en charge de cette compétence à l'ECAA, explique que les circuits ont été arrêtés et maintenant il s'agit de définir un calendrier de réalisation de travaux. Le projet sera présenté à la population. Il s'agira une voie partagée : voie mixite, cyclable et piétonne.

- ***Transport scolaire : le trajet en bus au départ place des Mouettes en direction du collège de Roquebrune est très long, il passe par le col du Bougnon. Ne pourrait-on pas envisager un transport via St Aygulf avec un bus de petite capacité pour limiter le temps de trajet des enfants de ces quartiers ?***

Madame BOUVARD informe qu'une réunion va avoir lieu avec les services Transports de l'ECAA pour évoquer ce point. La possibilité de changer ce transport nécessite des réaménagements dans l'organisation mise en place. Un retour sera alors fait aux conseillers pour informer de la décision prise.

Madame BOUVARD informe qu'un arrêt de bus à mobilité réduite, avec abribus, va être implanté en face du parking des Mouettes, côté mer, cet arrêt aménagé gracieusement par la commune de Fréjus puisque son territoire, va permettre de desservir les sambracitains.

- ***Fibre optique : certains quartiers ne sont toujours pas équipés de fibre, et connaissent des liaisons ADSL de mauvaise qualité. Quel est le programme de déploiement de la fibre sur les Issambres ? Comment la mairie peut-elle pousser son déploiement (certaines rues adjacentes de St Aygulf sont totalement équipées depuis plusieurs mois)***

Monsieur SAVIO informe que la nécessité d'améliorer la qualité du réseau internet a amené l'ECAA en général, et Roquebrune/Argens en particulier, à lancer depuis l'année dernière un important programme de déploiement de la Fibre Optique.

Ce programme, étalé sur 3 ans, doit permettre à chaque administré de la Commune de bénéficier, s'il le souhaite, de la Fibre Optique en 2022 au plus tard.

ORANGE et Var Très Haut Débit (VAR THD), qui pilotent le déploiement, ont mis en place une application via un site permettant aux administrés de connaître la date estimée de raccordement de leur habitation.

Après connexion, vous pourrez renseigner votre adresse postale pour prendre connaissance des informations liées à votre possible raccordement.

www.vartreshautdebit.fr

Pour rappel, la Fibre Optique sera déployée jusqu'en limite de propriété des habitations et/ou commerces (domaine public). Le propriétaire devra faire ensuite à ses frais :

*/ le raccordement entre le domaine public et le branchement intérieur (tableau)

*/ souscrire un abonnement auprès d'un fournisseur

La Collectivité, qui participe activement à ce déploiement, n'a cependant pas légitimité à en définir le programme.

- ***Place San Peire : où en sont les projets de travaux ?***

Monsieur SAVIO explique qu'une procédure retarde actuellement la réalisation du projet. Monsieur le Maire rajoute qu'il y a une conciliation en cours avec le promoteur.

- ***Est-il prévu des travaux de renforcement et ou de mise en discrétion de réseaux sur les Issambres ?***

Le renforcement des réseaux électriques dépend d'Enedis. Chaque année un programme est établi par leur service et transmis à la ville. La ville n'a pas de pouvoir sur le choix des réseaux. Quand leurs câbles sont en mauvais état, ils remplacent par tronçons. A l'époque le lotisseur enfouissait sur la longueur de la voie des gros câbles dits « papiers », et il fallait retrouver ces câbles pour se raccorder en dérivation. Aujourd'hui les câbles cassent car les réseaux ne sont plus adaptés aux puissances installées.

La ville est en partenariat avec le Symiélec qui aide les communes à améliorer leurs réseaux, arrive à fédérer les instances Telecom, Enedis, et la ville peut procéder à l'enfouissement de l'Eclairage Public (EP). Concernant les effacements de réseaux pour 2022 et dans la continuité du programme de 2021, les effacements se feront sur la 2^{ème} tranche des pins sylvestres.

- ***Est-il prévu une réunion avec l'ensemble des quartiers afin de traiter en une fois les sujets qui pourraient être redondants dans chaque quartier ?***

A ce jour, Monsieur SAVIO explique qu'il n'y a pas encore assez de recul. La question sera étudiée si la demande semble être justifiée.

- **Stationnement sur la voirie : ce type de stationnement est-il autorisé ? De nombreux véhicules sont stationnés sur la chaussée (Bd de Roquebrune par exemple), parfois en plein virage, ce qui est extrêmement dangereux.**

La police municipale intervient quand le stationnement est jugé dangereux. Quand les agents constatent lors de leurs patrouilles, ils font le nécessaire. Toutefois, les interventions peuvent également avoir lieu suite à un signalement dans l'intérêt général et pour la sécurité des administrés.

- **Sécurité ?**

Monsieur LEMAITRE fait un point sur les cambriolages subis sur la commune. Entre le 1^{er}/01 et le 1^{er}/10/2021, il y a eu 53 cambriolages sur les Issambres et pour le secteur des Issambres Nord il y a eu 3 cambriolages en résidence principale, 5 en secondaire. Il faut inciter les administrés à fermer leur maison car l'ensemble de ces cambriolages, ont été effectués sans effraction. La police municipale dispose des accès des ASL pour effectuer des patrouilles dans les domaines, cela a permis de réduire les nuisances. Le dispositif des caméras de surveillance sur les Issambres va être développé en particulier sur les entrées et sorties de ville afin d'avoir un contrôle plus pertinent.

Ensuite le dispositif *Vigilance Citoyenne* est mis en place pour récolter les informations et les traiter. Les patrouilles se réalisent 24h/24h et cette présence des agents sur le terrain favorise à la qualité de vie et de sécurité. Pour information, il y a eu une multiplication des photos verbalisations pour lutter contre les dépôts sauvages. Avec l'accord du Procureur, les verbalisations des agents de la Police de l'environnement sont directement envoyées aux personnes en infraction. Afin d'appuyer ces procès-verbaux, un arrêté municipal émettant un titre de recette de 200 € supplémentaires sur le retrait des déchets a été mis en application : tolérance zéro.

Monsieur le Maire informe également que la Police l'environnement patrouille tout l'été sur le rocher pour veiller au bon respect des règles du respect de l'environnement. L'objectif suivant sera de mettre en place ce dispositif de surveillance sur le sentier du littoral.

- **Requalification du bord de mer de San Peire :**

Monsieur le Maire présente le projet de la requalification de San Peire et de son bord de mer. C'est un projet en cours de réflexion bien avancé qui a été présenté à l'ECAA. Ce projet permettrait de réduire les voies donc diminuer la vitesse souvent excessive.

La séance se clôture à 20h00, Monsieur SAVIO remercie tout le monde pour l'investissement apporté et informe que le prochain conseil de quartier Nord sera programmé courant février ou mars 2022.